



**COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2022**

**Présents :** I. BARTHE, G. BOUISSON, J. BOUISSON, M. CLUZEL, A. ESCURET, R. LORIVAL, D. MASSOL, M. MURIOT, M. SIBILLE, C. TARRAGA.

**Procurations :** P. AZA-VALLINA à D. MASSOL, J. MAJRI à R. LORIVAL.

**Excusés :** D. AZEMA, D. DOUARCHE

**Secrétaire de séance :** R. LORIVAL

**Début de la séance :** 18h07

**1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 08/04/2022**

R. LORIVAL précise que J. MAJRI avait signalé en début de conseil du 08/04/2022, au point n°1 qu'il votait contre ce qui signifiait qu'il votait contre les votes du budget, ce qui n'a pas été pris en compte dans le compte-rendu de la séance du 08/04/2022. Madame le maire précise que les votes ne peuvent être globalisés et que chaque membre du Conseil est tenu de signaler son vote pour chacun des points à l'ordre du jour.

**Vote : Pour (11), Contre (1) J. MAJRI.**

**2. VOTE DES TARIFS LANGUEDOC EVASION**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la location des locaux de la Base de Plein Air et d'1 gîte (N°5), du 09 Juillet au 12 Août 2021, à Languedoc Evasion, Avenue du 8 Mai 1945, 34130 MAUGUIO, au prix de 5000.00 € TTC. Madame le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

**Vote : Pour (11), Abstention (1) J. MAJRI.**

**3. EMPRUNT ACHAT CAVE COOPERATIVE**

**Arrivée 18h26 : C. COURTENS**

Madame le Maire informe de la décision du tribunal de commerce de Béziers confirmant la vente de la cave coopérative à la commune de Mons. Cette vente doit être effective au 1 septembre 2022.

Madame le Maire a consulté le Crédit Agricole et la Caisse d'Epargne. Actuellement, le retour des banques est que les taux fixes qu'elles souhaiteraient proposer pour des prêts au-delà de deux ans sont au-dessus du plafond fixé par le taux d'usure (seuil inférieur pour les collectivités à celui fixé pour les particuliers), ce taux étant actualisé chaque trimestre.

Madame le Maire présente les deux propositions qu'elle a reçues :

- Montant : 91 000€, durée 120 mois, taux plancher à la saisie du contrat 1,14%, taux plafond = taux plancher + taux capé. Le prêt à taux capé ou sécurisé est un crédit à taux révisable avec des variations limitées, ici variation maximum taux capé est 3%). Le remboursement anticipé implique une indemnité de gestion égale à deux mois d'intérêts. Frais de dossier 0.15% du montant emprunté.
- Montant : 91 000€, durée 120 mois, prêt à taux variable sans limite de variation, possibilité de passage à taux fixe. Frais de dossier 0.15% du montant emprunté.

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

D. MASSOL estime qu'un taux variable sans limite dans le contexte actuel est un vrai danger. L'ensemble des membres du conseil municipal est du même avis.

Faute de proposition à taux fixe et compte-tenu du caractère d'urgence (vente devant être effective au 01/09/2022), la proposition retenue à ce jour est donc celle qui comporte un taux à variation limitée (capé).

**Vote : Pour unanimité (13).**

**4. CANDIDATURE AAP « RECONQUETE DES FRICHES EN OCCITANIE » (ANNULE ET REMPLACE)**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'afin de réduire l'artificialisation des espaces naturels, agricoles et forestiers du territoire, la Région Occitanie a lancé en mars 2018, en partenariat avec différents acteurs (Etat, ADEME, BRGM, EPF d'Occitanie, Banque des Territoires, les CAUE d'Occitanie et les Agences d'urbanisme de la Région), un Appel A Projet visant à promouvoir et accompagner la sobriété foncière, en identifiant des projets concrets de requalification de friches et en accompagnant ces derniers de bout en bout, grâce aux moyens propres à chacun des partenaires, dans une démarche coordonnée. Ce programme d'aide « technique et financière » de la Région, permettrait à la Commune de Mons-la-Trivalle d'engager un projet de réhabilitation du site de l'ancienne cave coopérative. Mme le Maire précise que le projet a déjà été déposé l'an dernier mais n'a pas été retenu. Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser



Madame le Maire à redéposer la candidature au nom de la Commune de Mons-la-Trivalle d'autant que l'acquisition foncière du site est désormais en cours. Madame le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

**Vote : Pour unanimité (13).**

#### **5. DELIBERATION RETRAIT DE LA COMPETENCE ECLAIRAGE PUBLIC HERAULT ENERGIES**

Conformément à l'article 3.4.1 de ses statuts, le Syndicat Départemental d'Energie de l'Hérault, HERAULT ENERGIES, peut exercer la maîtrise d'ouvrage des investissements sur les installations d'éclairage public et d'éclairage extérieur (installations nouvelles, renouvellement d'installations et extension des réseaux). Les collectivités qui transfèrent leur compétence, participent au financement des travaux d'éclairage public au travers du reversement à Hérault Energies de 25% de la TCFE.

Ainsi les travaux sont financés par : des subventions pour les seuls travaux éligibles, HERAULT ENERGIES via son programme annuel (fonds propres constitués des reversements de la TCFE), de la TVA qui sera récupérée par HERAULT ENERGIES en qualité de maître d'ouvrage, un fonds de concours de la commune en complément. Chaque opération fait l'objet d'une convention conclue avec HERAULT ENERGIES définissant le budget prévisionnel ainsi que les conditions d'intervention du syndicat.

Madame le Maire rappelle que la commune a transféré la compétence investissement éclairage public en date du 01/05/2016 pour une période incompressible de 5 ans (Délibération n°2016-32 du conseil municipal du 12/04/2016), mais au vu des évolutions financières nécessaires exposées dans les délibérations du comité syndical d'Hérault Energies, elle propose de mettre fin au transfert de la compétence par délibération et de demander à HERAULT ENERGIES de lui restituer la compétence «Investissements Eclairage public et éclairage extérieur» par transfert depuis le syndicat vers la commune, le plus rapidement possible. Mme le Maire précise que la commune pourra autofinancer des investissements en éclairage public en gardant la totalité du produit de la TCFE et rappelle que 15 000 € ont été affectés sur cette ligne lors du vote du budget.

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

**Vote : Pour unanimité (13).**

#### **6. CONVENTION IEDQG**

Madame le Maire informe l'assemblée que, suite à la demande faite par l'association « IEDQG », il convient de signer une convention entre la commune et cette association pour la mise à disposition de la salle polyvalente à l'association les lundis de 18h30 à 20h00 en période scolaire suivant le calendrier ministériel et au maximum 4 week-end par an pour des stages et pour lui permettre de proposer une sensibilisation au camping municipal chaque semaine durant la saison estivale. Madame le Maire soumet le projet de convention à l'assemblée et invite le Conseil Municipal à en délibérer.

**Vote : Pour unanimité (13).**

#### **7. CONVENTION MISE A DISPOSITION D'UNE SALLE AU FOYER RURAL**

Madame le Maire informe l'assemblée que, suite à la demande faite par le Foyer Rural de proposer une activité yoga le lundi de 17 heures à 19 heures, il convient de signer une convention entre la commune et le Foyer Rural pour la mise à disposition de la salle au-dessus de la salle polyvalente sur ce créneau horaire. Madame le Maire soumet le projet de convention à l'assemblée et invite le Conseil Municipal à en délibérer.

**Vote : Pour unanimité (13).**

#### **8. CONVENTION MISE A DISPOSITION D'UNE SALLE LA PART DU COLIBRI**

La proposition d'une actualisation de la convention de mise à disposition de locaux a été faite auprès de l'association en retour de sa demande d'un créneau horaire le mardi. Dans l'attente d'une réponse de l'association, Mme le Maire propose de reporter la décision.

#### **9. CONVENTION EXPOSITION PNRHL SAISON ESTIVALE**

La présente convention a pour objet la mise à disposition à titre gratuit de l'exposition « Au fil des saisons », du Parc naturel régional du Haut-Languedoc constituée de 8 bâches sur mâts, ainsi que deux jeux pédagogiques : un jeu sur les Circuits Courts, un jeu sur le gaspillage alimentaire. Le prêt du matériel cité à l'article 2 est conditionné à l'assurance de ce matériel par l'assureur de la commune pendant la durée du prêt. Le coût de l'assurance est de 130,85 € TTC. Mme le Maire précise que les membres de la commission



festivités ont considéré que l'installation de cette exposition et de ces jeux, salle polyvalente, permettra de dynamiser le marché estival.

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

**Vote : Pour unanimité (13).**

## 10. DEMANDE DE SUBVENTION A LA CDCMC POUR OPERATION « DEGUSTONS L'ETE »

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que, comme l'an passé, la Communauté de communes du Minervois au Caroux organise son opération « Dégustons l'été », destinée à soutenir des événements des communes mettant en valeur des productions de bouche et locales et qui font appel à des compagnies, ou artistes du spectacle vivant. En 2021, « Dégustons l'été » a permis de soutenir 10 événements, dont un sur le marché estival de Mons la Trivalle. Cet événement doit avoir lieu entre le 1er juin et le 30 septembre 2022. Le service Economie & Tourisme confirmera l'éligibilité de l'événement au moment de la demande. Ces événements seront valorisés dans les réseaux de communication gérés par la Communauté de communes, et notamment via l'Office de tourisme. Pour cette saison 2022, Madame le Maire propose de reconduire la même animation musicale le 7 juillet et le 4 août et de laisser à la Cdcmc le choix de la date de l'animation qu'elle aidera. Madame le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

**Vote : Pour unanimité (13).**

## 11. ARRETE PERMANENT RUE SAUSSELLE

Madame le Maire propose de reprendre un arrêté interdisant le stationnement rue Sausselle, du côté de l'arrêt du bus. Madame le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

**Vote : Pour unanimité (13).**

## 12. ARRETE RUE MONTMORENCY EXPERIMENTATION PIETONNISATION SAISON ESTIVALE

Madame le Maire propose la mise en place d'un dispositif, à titre expérimental, rue Montmorency en juillet et août, de façon à rendre la zone piétonnière afin de sécuriser les piétons et de garantir l'accès aux commerces en évitant le stationnement anarchique. Les riverains ont été consultés. Madame le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

**Vote : Pour unanimité (13).**

## 13. QUESTION DIVERSES

- Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'Occitechnik, rassemblement de la ligue Occitanie de la ffme, se déroulera du jeudi 26/05/2022 au dimanche 29/05/2022. Elle ajoute que cet événement a vocation à être pérennisé sur la commune tous les 2 ans.
- J. BOUISSON demande s'il serait possible de libérer un garage pour aider une association à entreposer du matériel.
- D. MASSOL évoque une caravane installée sur un terrain privé. Madame le Maire confirme la nécessité de lutter contre la cabanisation. Elle ajoute que ce sujet a été discuté lors d'une réunion avec les viticulteurs du territoire et qu'il a, par ailleurs, été demandé une formation et une concertation des maires à l'échelle intercommunale pour faire face à ce problème.

**Fin de la séance : 20h17**

Le secrétaire de séance :

Régis LORIVAL

Le Maire :

Arielle ESCURET

